

Communiqué en date du 26 novembre 2021 sur l'allègement du protocole sanitaire à l'École

Le nombre quotidien de cas positifs au Covid 19 explose en France. L'OMS craint 700 000 morts supplémentaires en Europe cet hiver. L'Etat renforce les contraintes sanitaires pour la « population générale » (renforcement du pass sanitaire, 3^e dose bientôt obligatoire, raccourcissement du délai entre la 2^e et la 3^e injection).

Le taux d'incidence croît exponentiellement chez les jeunes d'âge scolaire ainsi que le nombre de classes fermées : 1246 le 22 octobre, 4048 le 19 novembre, 6500 le 23 novembre, 8890 le 26 novembre.

Pour résoudre le problème, plutôt que de s'attaquer au mal (le Covid 19 dans les classes), le Ministre décide... de supprimer les symptômes (les classes fermées). Il affirme même aux députés, le 23 novembre, que le milieu scolaire n'est pas particulièrement contaminant. Il allège le protocole sanitaire en supprimant la fermeture au 1^{er} cas positif dans le 1^{er} degré et reporte la responsabilité de l'Etat sur les familles : une simple attestation sur l'honneur est demandée aux parents pour qu'un enfant puisse retourner à l'école quand un cas positif est détecté dans la classe. Il suffit donc d'une seule famille non civique sur 30 élèves (soit 3 %) pour que les personnels, les enfants et leur entourage soient en danger.

Il ne prend aucune nouvelle mesure préventive : toujours pas de détecteurs de CO₂ ni de purificateurs d'air (demandés par le Snec-CFTC) dans les classes alors qu'une étude de l'Institut Pasteur rappelle l'importance de l'aération. On en reste au gel (quand il y en a), aux masques en tissu (qui ne sont pas toujours distribués ou pas en nombre suffisant) et aux autotests (qu'on ne connaît pas dans certains établissements et qu'on ne peut d'ailleurs pas imposer aux enfants).

Les représentants des 140 000 maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas été consultés. Ils n'ont même pas été informés des nouvelles règles sanitaires si ce n'est par les media, une fois de plus...

Cet allègement du protocole sanitaire confirme que les personnels permettant à l'École de fonctionner sont de simples pions pour leur employeur. On comprend mieux pourquoi démissions et demandes de rupture conventionnelle ont disparu du bilan social du Ministère.